

Des voix: Bravo!

• (1620)

M. Clark: Bien entendu, nous allons voter en faveur de cet amendement bien qu'il soit solidaire de la clause dite des «droits des peuples autochtones» qui oblige seulement les provinces à approuver les amendements relatifs aux droits des indigènes.

Qu'en est-il des amendements officiels des libéraux. C'est grâce à notre aide et à notre persévérance, notamment à celle du député de Provencher, qu'ils font figurer, à leur corps défendant, le terme «Dieu» dans le préambule de la charte. Ils n'en ont pas parlé avec l'éloquence et l'inspiration qu'on trouve dans la déclaration canadienne des droits de M. Diefenbaker qui mentionnait «la dignité et la valeur de la personne humaine ainsi que le rôle de la famille dans une société d'hommes libres et d'institutions libres»; au contraire cela semble avoir été ajouté comme on l'aurait fait d'une arrière-pensée. Je trouve cette attitude particulièrement condamnable, car cela semble revenir à nous accorder un peu de divinité si nous acceptons la formule d'amendement.

Les libéraux nous demandent de nous prononcer en faveur d'une proposition qui fera que 70 p. 100 de la population de l'ouest du Canada—soit la population de l'Alberta et de la Colombie-Britannique—n'aura pas voix au chapitre dans les amendements constitutionnels.

Des voix: Bravo!

M. Clark: En contrepartie d'une référence à Dieu, ils veulent que nous leur emboîtons le pas pour faire de ces provinces des entités de troisième catégorie. Il y a certainement une meilleure façon de traduire la suprématie de Dieu dans la constitution du Canada, et c'est en acceptant les amendements présentés au nom de mon collègue le député de Nepean-Carleton (M. Baker). Ses propositions respectent tant Dieu que le régime fédéral et c'est ainsi que nous devrions procéder dans le Parlement canadien.

Les amendements que nous préconisons reconnaissent la souveraineté de Dieu, la valeur de la personne humaine et, c'est très important, la place de la famille dans une société de personnes libres. Le gouvernement rejette cette optique. Il refuse de constitutionnaliser le droit des Canadiens à jouir de la propriété.

Il veut laisser aux tribunaux le droit de trancher les questions de conscience que les Canadiens se posent. Il veut donner aux tribunaux le droit d'empêcher les Canadiens de décider de légiférer sur la peine de mort et sur l'avortement. Le gouvernement a dénoncé pendant des mois la tyrannie de l'unanimité tout en pratiquant celle de la démarche unilatérale. Dans les amendements que nous avons proposés, nous avons offert aux ministériels une définition raisonnable de la notion de consensus que nous aurions aussi acceptée, une définition qui exigerait que sept provinces représentant au moins la moitié de la population du Canada soient d'accord avec le Parlement, mais le gouvernement n'y voit aucun intérêt. Il n'y voit aucun intérêt parce qu'il ne veut pas d'une constitution ou d'une charte des droits autre que celle des libéraux. Il se sert délibérément de la charte pour faire le chantage de la division. Il essaie de troquer des droits contre une formule d'amendement.

Quand les huit premiers ministres provinciaux se sont réunis à Ottawa, ils ont tous fait connaître les mesures qu'ils propo-

La constitution

saient et leurs conditions. Le gouvernement libéral ne veut pas déborder des conditions qu'il a imposées. Le gouvernement du Québec a finalement accepté le rapatriement de la constitution, mais le gouvernement fédéral dit: «Et puis après?» Le gouvernement veut imposer ses volontés comme bon lui semble. Nous refusons absolument de participer à une pareille façon de procéder que nous trouvons condamnable. C'est une façon de procéder tout à fait condamnable qui engendre la division. Le gouvernement actuel a une idée fixe, celle d'agir unilatéralement. Il rejette toute proposition qui respecte l'histoire et la nature du Canada.

Le gouvernement invente de nouvelles expressions pour condamner une réalité qui perdure, celle d'un Canada diversifié. Si «morcellement» signifie que différentes normes s'appliquent à différents moments et à différents endroits, on peut dire que cela a toujours existé au Canada. C'est en fait le principe politique qui a permis l'instauration de l'assurance-maladie dans le pays, qui a permis au Québec d'instaurer un régime de pensions différent, qui a permis à Terre-Neuve d'avoir un régime scolaire différent de celui de la Colombie-Britannique, et l'Ontario un système différent de celui du Québec. Certaines de ces différences datent d'avant la Confédération; d'autres, comme le régime scolaire de Terre-Neuve, étaient des conditions particulières s'appliquant à l'entrée dans la Confédération. Bien sûr qu'il existe des différences au Canada. C'est là toute notre histoire. Cela tient de notre nature. Condamner cela, c'est condamner le Canada.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Un des aspects les plus inquiétants de la position extrêmement centraliste des libéraux, c'est qu'elle part de l'hypothèse qu'il faut craindre les différences. Les Pères de la Confédération étaient d'avis contraire puisque la constitution qu'ils nous ont léguée protégeait les caractéristiques locales. Le Parlement britannique avait fait la même chose avant eux en adoptant des lois protégeant le caractère distinctif de la société canadienne-française du Québec. Font également de même de nos jours tous ceux d'entre nous qui se réjouissent du multiculturalisme de notre société, qui est l'incarnation même de la différence et du respect de la diversité, ou qui s'efforcent avec enthousiasme d'apprendre l'autre langue officielle.

Le premier ministre et ses collègues aiment prétendre qu'ils défendent l'intérêt de tous les Canadiens contre les gouvernements provinciaux. En fait, ils ne font que défendre la ligne de conduite officielle d'Ottawa contre le Canada. Le premier ministre et sa petite clique de conseillers se rendront compte un jour, je l'espère, qu'il existe tout un pays au-delà d'Ottawa, tout un pays au-delà du bilinguisme officiel et de la charte des droits. C'est un Canada riche en diversité et en sentiments, un pays d'innovations, un pays dont les citoyens sont fiers de leurs origines. Les Canadiens ne peuvent pas tous être coulés dans le même moule. Ils ne devraient pas l'être, monsieur l'Orateur, car s'ils l'étaient, ils mettraient en péril l'essence et la valeur de notre beau et grand pays.

Notre temps de parole est limité à trente minutes dans le présent débat, mais il est un thème que je tiens à aborder brièvement car notre histoire présente encore un autre trait commun. Je veux parler de la nécessité d'un sentiment national qui nous unisse tous. Les lois ne suffisent pas, nous le savons, à unir les Canadiens; il faut que nous ayons le sentiment de former un pays. L'une des plus cruelles des ironies fait que les